

Arrêté n°229_2026_T

Portant réglementation de la circulation et du stationnement sur certaines voies communales du Lion d'Angers, à l'occasion du 30^{ème} Grand prix de la ville du Lion d'Angers,

LE MAIRE DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS,

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par les lois n° 82.623 du 22 juillet 1982 et n° 83.1186 du 29 décembre 1983,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2212-1,

VU le code de la route et notamment son article L.411,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – 4^{ème} partie – signalisation de prescription – approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 et livre 1 - 8^{ème} partie- signalisation temporaire – approuvée par les arrêtés interministériels des 5 et 6 novembre 1992),

VU les règles techniques et de sécurité de la Fédération Française de Cyclisme,

Vu la demande de Monsieur Cyril LEHIR Président de l'association du Vélo Club Lionnais, organisateur du Tour Cycliste du Pays Lionnais, organisateur du 29^{ème} Grand prix de la ville du Lion d'Angers,

Considérant que pour l'occasion du 30^{ème} Grand prix de la ville du Lion d'Angers se déroulant sur la commune du Lion d'Angers en date du 14 juin 2026, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRETE :

ARTICLE 1 : En raison de cette course cycliste :

- Le stationnement sera interdit sur la route d'Angers du samedi 13 juin 2026 à 08h00 au dimanche 14 juin 2026 à 20h00.
- Le stationnement sera interdit le dimanche 14 juin 2026 de 8h00 à 20h00 sur les voies suivantes :
 - Rue des Royers
 - Rue de la Ferronnerie
 - Rue de la Maréchalerie
 - Route de Grez-Neuville
 - Rue du Chatelier
 - Avenue des Acacias
 - Quai d'Anjou (du numéro d'habitation 40 au numéro 50)
- La circulation des voies ci-dessous sera interdite dans les deux sens au moment du passage de la course cycliste, le dimanche 14 juin 2026 à partir de 09h00 et prendra fin aux besoins de cette dernière :
 - Giratoire Henri Savard
 - Route d'Angers
 - Rue des Royers
 - Rue de la Ferronnerie
 - Rue de la Maréchalerie
 - Route de Grez-Neuville
 - Rue du Chatelier
 - Avenue des Acacias
 - Quai d'Anjou



- Place du Champs de Foire
- Une portion de la route d'Angers sera totalement interdite à la circulation de 09h00 à 19h00.

ARTICLE 2 :

La signalisation de **dévi**ation pourra être mise en place et entretenue par les organisateurs afin d'éviter tout trouble à la circulation.

La circulation de tous les véhicules se fera obligatoirement dans le sens de la course cycliste.

La signalisation sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1- 8ème partie – signalisation temporaire – approuvée par les arrêtés interministériels des 5 et 6 novembre 1992).

La signalisation de déviation pourra être empruntée aux services de la Commune du Lion d'Angers et de la Communauté de Communes et mise en place et entretenue par les organisateurs afin d'éviter tout trouble à la circulation.

La signalisation sera installée au **minimum 7 jours avant le début de ladite course** à titre de prévention.

ARTICLE 3 : Le guidage des véhicules sera assuré par plusieurs personnes du Vélo Club Lionnais ainsi que par des signaleurs engagés par l'organisateur de l'évènement. Ils seront responsables de la sécurité des biens et des personnes.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera affiché aux extrémités de la section concernée par les organisateurs.

ARTICLE 5 :

Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 6 :

Le présent arrêté municipal peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux à compter de sa date de notification ou de publication, devant le Tribunal Administratif de Nantes.

ARTICLE 7:

Monsieur le Maire de LE LION D'ANGERS,

Madame la Sous-préfète de SEGRÉ,

Le Major, commandant la compagnie de Gendarmerie du LION D'ANGERS,

Monsieur le Directeur Départementale des Territoires de SEGRÉ,

Monsieur le Chef de l'Agence Technique Départementale du LION D'ANGERS,

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie du LION D'ANGERS,

Monsieur le Directeur Départementale des services d'incendie et de secours de BEAUCOUZÉ,

Monsieur le Maire de GREZ-NEUVILLE,

Monsieur Cyril LEHIR le président du Vélo CLUB LIONNAIS,

Madame la Responsable de la Police Municipale du LION D'ANGERS,

Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont copie leur sera adressée.

Fait au Lion d'Angers, 14/04/2026

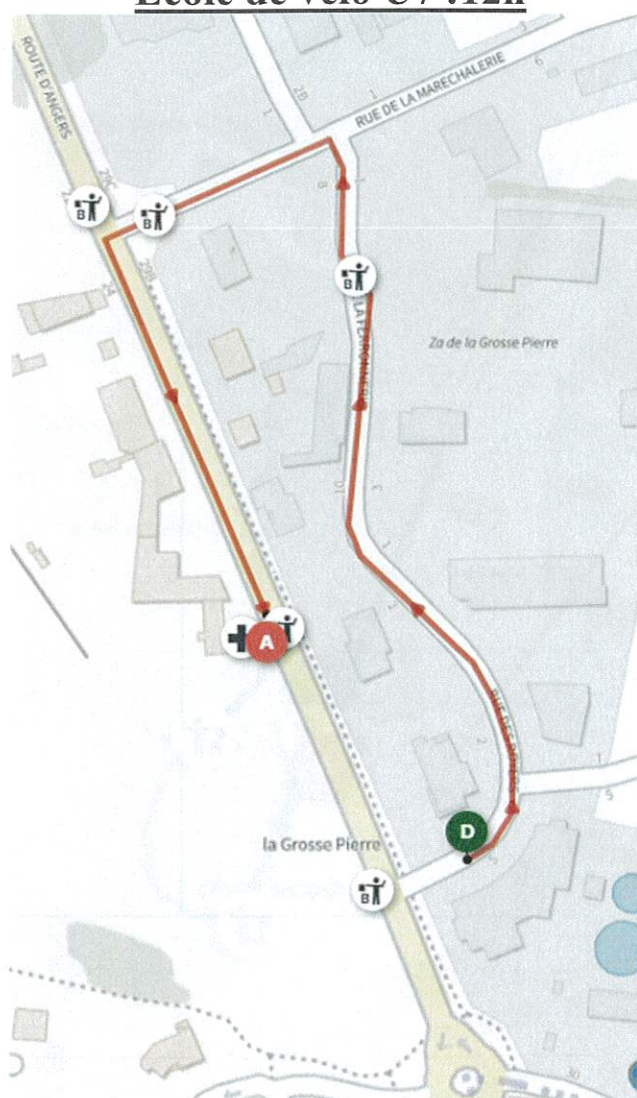
Élu à la sécurité

Jean-Daniel AUGEREAU



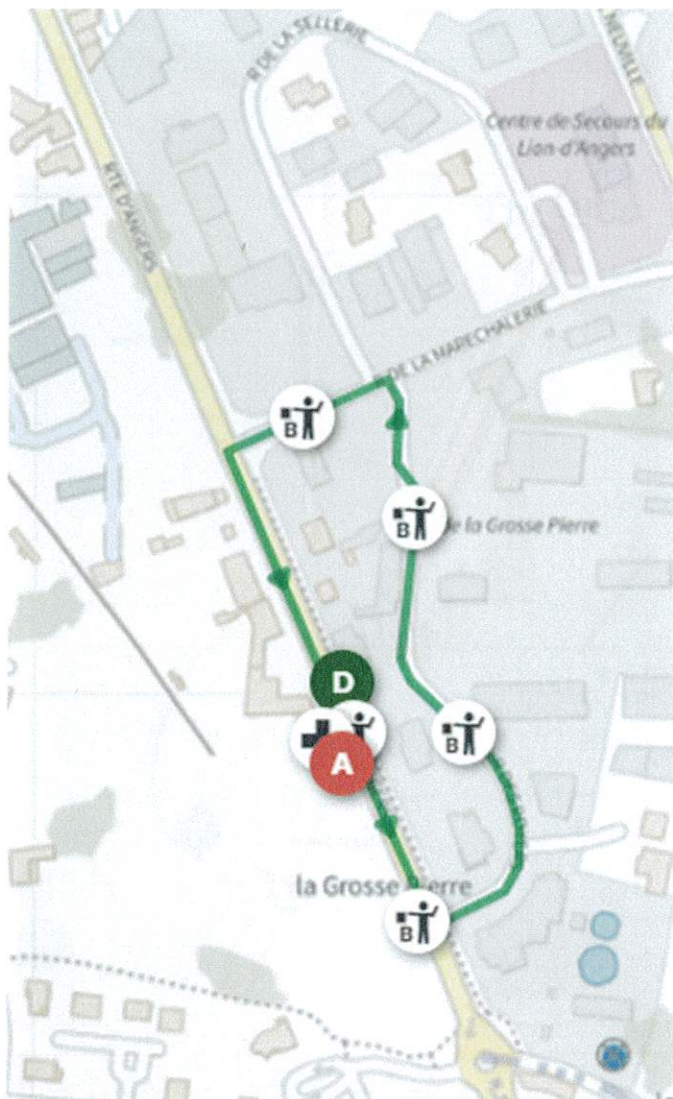
Parcours

Ecole de vélo U7 :12h



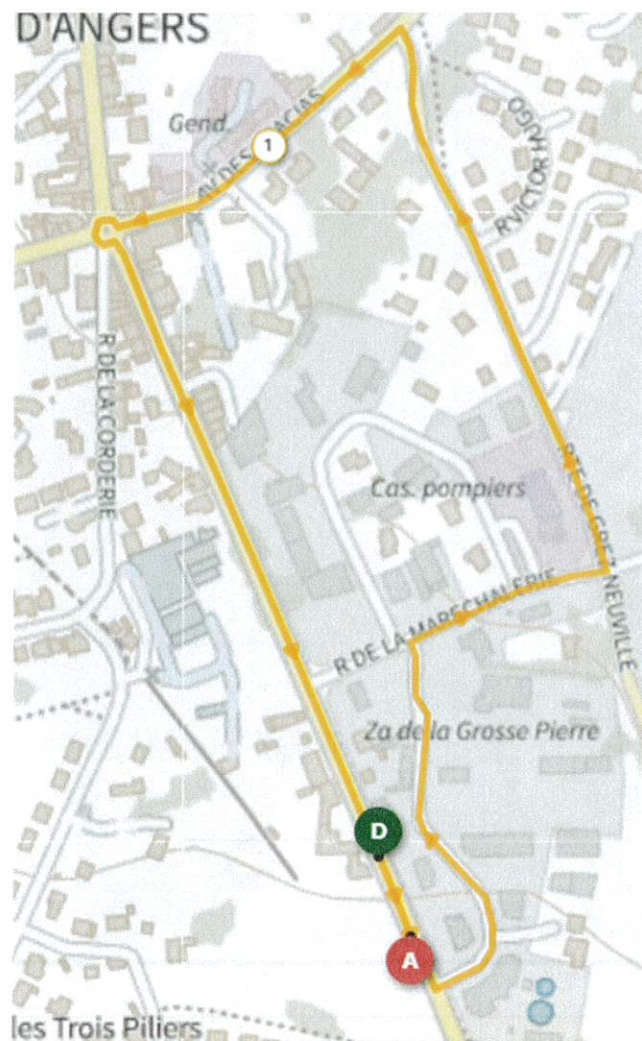
ANNEXE A				
ITINERAIRE COURSE ECOLE VELO U7				
LE LION D ANGERS 14/06/2026				
ITINERAIRE	KMS PARCOURUS	KMS RESTANTS	HORAIRES A 25 KMS/H	INFORMATIONS
LE LION D ANGERS				
Rue des Royers Face Boulangerie		0,990	13:00	
Rue de la Ferronnerie	0,250	0,740		
A gauche, Rue de la Maréchalerie	0,370	0,620		
A gauche, Route d'Angers	0,450	0,540		
1 ER PASSAGE SUR LA LIGNE D ARRIVEE	0,430	0,560		
A gauche, rue des Royers	0,530	0,460		
Rue des Royers Face Boulangerie	0,560	0,430		
Rue de la Ferronnerie	0,680	0,310		
A gauche, Rue de la Maréchalerie	0,800	0,190		
A gauche Route d'Angers	0,980	0,010		
2 EME PASSAGE SUR LA LIGNE D ARRIVEE	0,990	-		

Parcours U9 : 12h



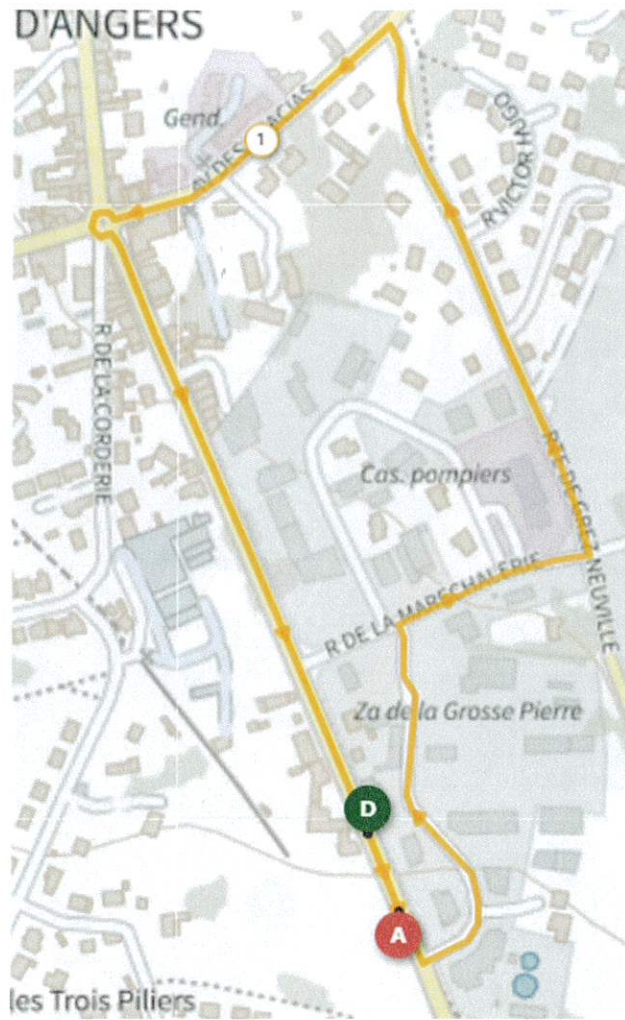
ANNEXE B				
ITINERAIRE COURSE ECOLE VELO U9 LE LION D ANGERS 14/06/2026				
ITINERAIRE	KMS PARCOURU	KMS RESTANTS	HORAIRES A 30 KMS/H	INFORMATIONS
LE LION D ANGERS				
30 route d'Angers		4,480	13:15	
A gauche, Rue des Royers	0,100	4,380		
Rue de la Ferronnerie	0,250	4,230		
A gauche, Rue de la Maréchalerie	0,370	4,110		
A gauche, Route d'Angers	0,450	4,030		
1 ER PASSAGE SUR LA LIGNE D ARRIVEE	0,560	3,920		
2 EME PASSAGE SUR LA LIGNE D ARRIVEE	1,120	3,360		
3 EME PASSAGE SUR LA LIGNE D ARRIVEE	1,680	2,800		
4 EME PASSAGE SUR LA LIGNE D ARRIVEE	2,240	2,240		
5 EME PASSAGE SUR LA LIGNE D ARRIVEE	2,800	1,680		
6 EME PASSAGE SUR LA LIGNE D ARRIVEE	3,360	1,120		
7 EME PASSAGE SUR LA LIGNE D ARRIVEE	3,920	0,560		
ARRIVEE 8 EME PASSAGE SUR LA LIGNE D ARRIVEE	4,480	-		

Parcours U11 : 12h



ANNEXE C				
ITINÉRAIRE COURSE ÉCOLE VELO U11				
LE LION D'ANGERS 14/06/2026				
ITINÉRAIRE	KMS PARCOURUS	KMS RESTANTS	HORAIRES A 30 KMS/H	INFORMATIONS
LE LION D'ANGERS				
30 route d'Angers		9,540	13:30	
A gauche, Rue des Royers	0,100	9,440		
Rue de la Ferronnerie	0,250	9,290		
A droite, Rue de la Maréchalerie	0,370	9,170		
A gauche, route de Grez Neuville	0,510	9,030		
Avenue des Acacias	0,890	8,650		
Au rond point, 4 sorties à droite	1,120	8,420		
Route d'Angers intersection rue de la Maréchalerie	1,480	8,060		
1 ER PASSAGE SUR LA LIGNE D'ARRIVÉE	1,590	7,950		
2 EME PASSAGE SUR LA LIGNE D'ARRIVÉE	3,180	6,360		
3 EME PASSAGE SUR LA LIGNE D'ARRIVÉE	4,770	4,770		
4 EME PASSAGE SUR LA LIGNE D'ARRIVÉE	6,360	3,180		
5 EME PASSAGE SUR LA LIGNE D'ARRIVÉE	7,950	1,590		
ARRIVÉE 6EME PASSAGE SUR LA LIGNE D'ARRIVÉE	9,540	-		

Parcours U13 : 12h



ANNEXE D				
ITINERAIRE COURSE ECOLE VELO U13				
LE LION D ANGERS 14/06/2026				
ITINERAIRE	KMS PARCOURUS	KMS RESTANTS	HORAIRES A 32 KMS/H	INFORMATIONS
LE LION D ANGERS				
30 route d'Angers		14,310	14:00	
A gauche, Rue des Roysers	0,100	14,210		
Rue de la Ferronnerie	0,250	14,060		
A droite, Rue de la Maréchalerie	0,370	13,940		
A gauche, route de Grez Neuville	0,510	13,800		
Avenue des Acacias	0,890	13,420		
Au rond point, 4 sorties à droite	1,120	13,190		
Route d'Angers intersection rue de la Maréchalerie	1,480	12,830		
1 ER PASSAGE SUR LA LIGNE D ARRIVEE	1,590	12,720		
2 EME PASSAGE SUR LA LIGNE D ARRIVEE	3,180	11,130		
3 EME PASSAGE SUR LA LIGNE D ARRIVEE	4,770	9,540		
4 EME PASSAGE SUR LA LIGNE D ARRIVEE	6,360	7,950		
5 EME PASSAGE SUR LA LIGNE D ARRIVEE	7,950	6,360		
6 EME PASSAGE SUR LA LIGNE D ARRIVEE	9,540	4,770		
7 EME PASSAGE SUR LA LIGNE D ARRIVEE	11,130	3,180		
8 EME PASSAGE SUR LA LIGNE D ARRIVEE	12,720	1,590		
ARRIVEE 9EME PASSAGE SUR LA LIGNE D ARRIVEE	14,310	-		

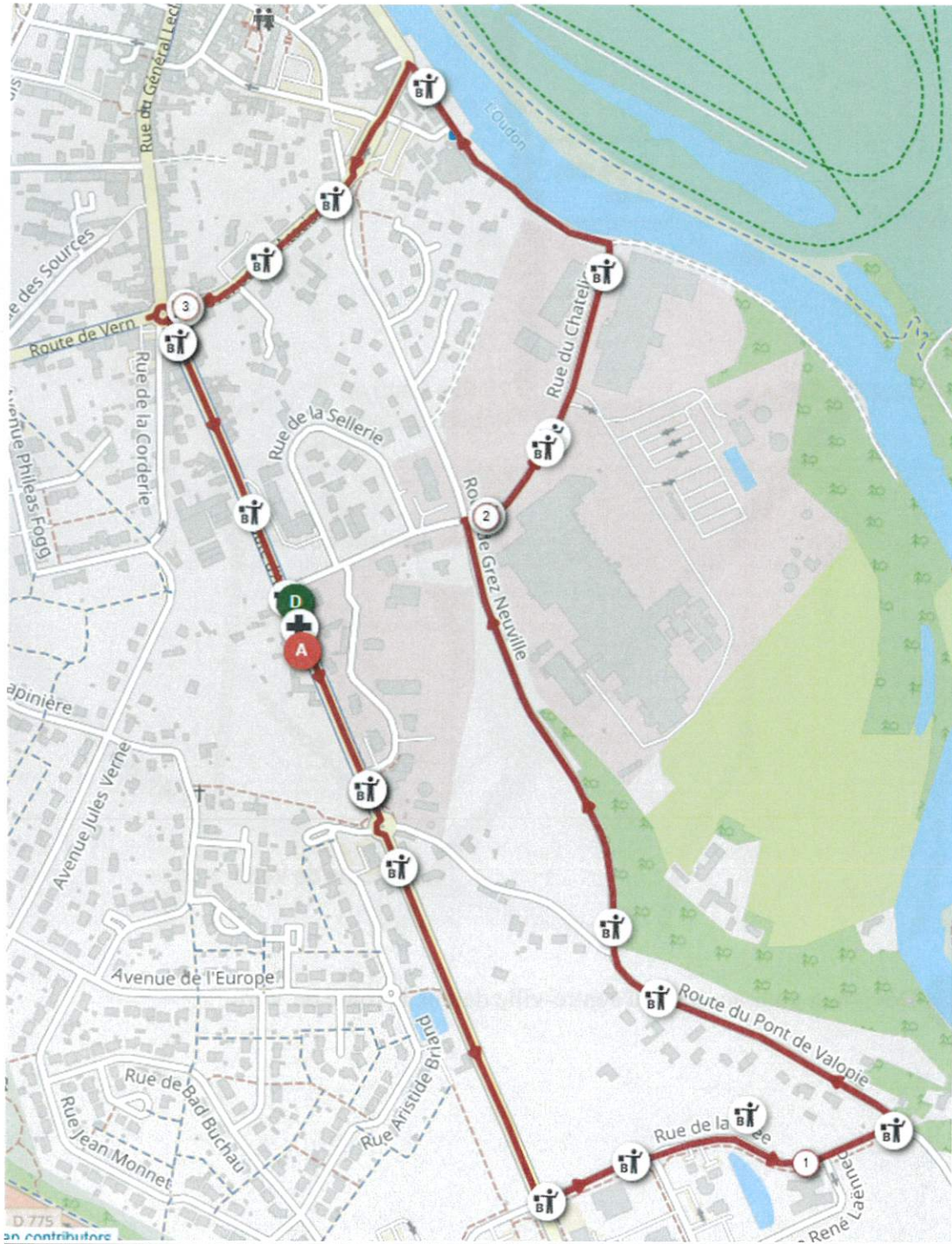
Parcours U15-U17-Access-Open

Open 3-4 : 10h

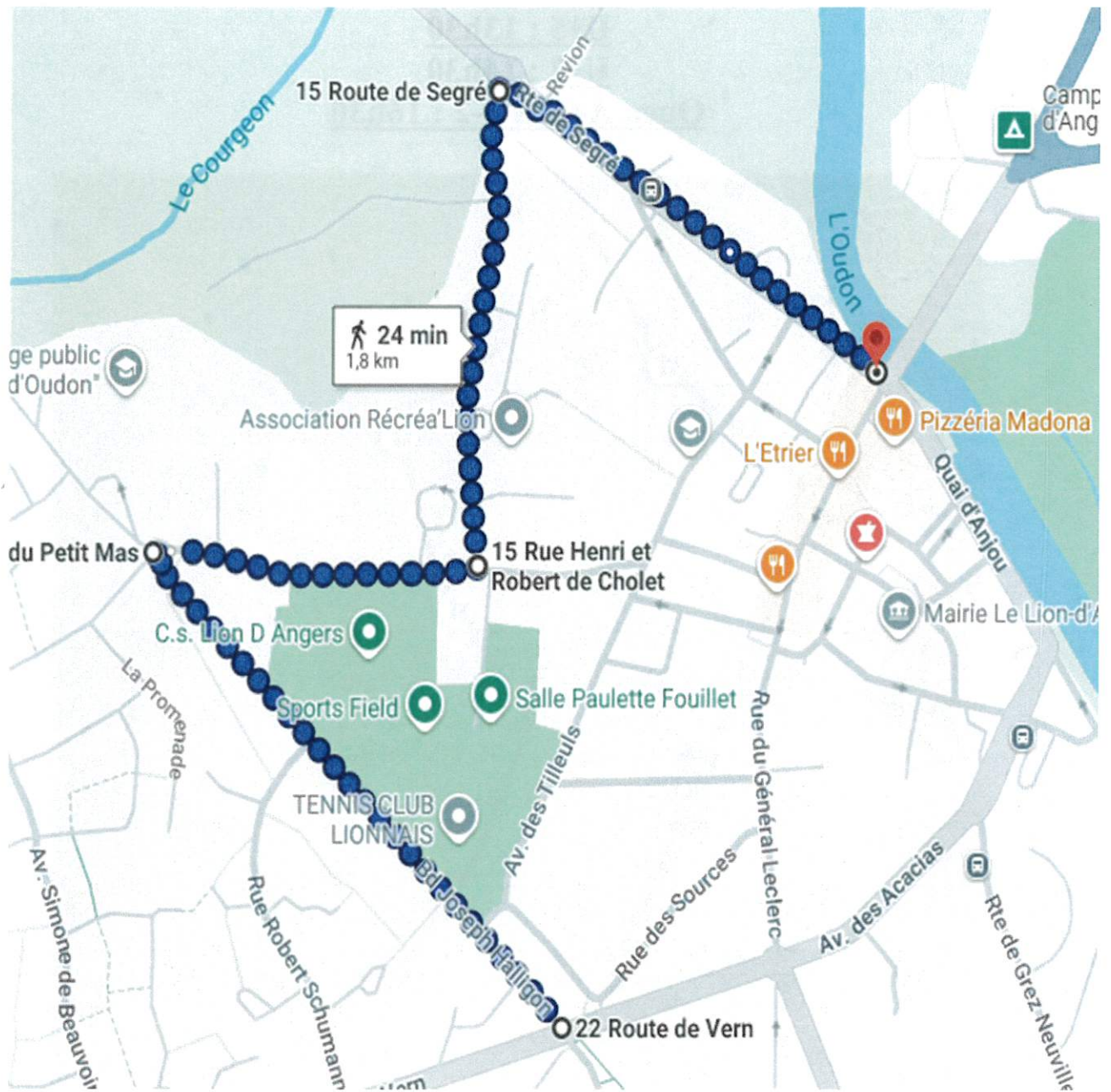
U15 : 13h30

U17 : 14h30

Open Access 1-2 : 16h30



Déviation



Déviation pour accéder au centre-ville depuis la route de Vern